

Compte rendu
Réunion du bureau du Conseil de Quartier Blanche-Trinité
Mardi 8 mars 2022
Centre d'animation Jacques Bravo

Présents : Michèle KOLB, Joël MORNET, Béatrice COQUEREAU, Nathalie BAVIERE, Mathieu BOURGOIS, Isabelle FILZI-DELAYE, Valérie FLUNKERT CHRZAVZEZ, Alanis CHAÏM, Marie BOIT-BLANC, Bénédicte FERRIERE, Jean-Pierre PLAGNARD (élu référent), Delphine CARON (coordinatrice des conseils de quartier).

Excusé : Marc GIMELLI

Invitées :

- Fiona FITZPATRICK
- Isabelle PACINI-DAOUD, cheffe de la division territoriale du 9^{ème} de la police municipale

1) Intervention d'Isabelle Pacini-Daoud, cheffe de la division territoriale du 9^{ème}

Présentation de la police municipale.

La police municipale est une police de proximité actuellement située sur deux sites (rue de Liège et rue Bernard Buffet dans le 17^e). À terme la rue de Liège accueillera la totalité des effectifs. Elle est composée de trois brigades de journée qui travaillent, en roulement, de 7h à 20h. Chaque brigade est composée de 12 agents issus des corps des agents de la surveillance et des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ASP + ISVP). Une brigade de soirée de dix agents complète le dispositif, leur amplitude horaire s'étend de 16h à 24h. Les agents ont de l'expérience et sont très engagés. Ils se déplacent à pieds et à vélo.

Actuellement, il y a 66 agents pour le 9^e. Dans cet effectif sont aussi compris les agents des parcs et jardin et les agents qui surveillent les bâtiments. 1 200 agents seront recrutés d'ici 2026.

Pour favoriser la rencontre entre les habitants et les équipes de la police municipale, des totems sont installés sur la place Adolphe Max.

Des opérations conjointes police nationale et police municipale sont menées et un rendez-vous tous les quinze jours avec le Commissaire et la Mairie du 9^e est organisé pour une meilleure coordination.

Le numéro pour contacter la police municipale est le 3975. Le commissaire a réalisé une fiche clarifiant les domaines d'intervention de la police municipale et nationale et qui répertorie les numéros à contacter. D. CARON va envoyer ce document aux membres.

Question diverses :

1. Terrasses estivales :

Au niveau des terrasses estivales une charte définit les règles de manière plus précise. D. CARON va envoyer le courrier de Mme le Maire précisant le cadre d'exploitation des terrasses estivales et permanentes dans l'arrondissement. Toute installation sur la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation d'installation.

L'affichage est obligatoire en vitrine de l'établissement pour les terrasses permanentes et estivales.

Les agents de la police municipale sont habilités à verbaliser. Les adresses qui ont fait l'objet de signalements sont repérées et auront un avis négatif de la Mairie du 9^e.

Est-ce que la liste globale des établissements ayant une terrasse estivale est accessible au public ? À priori non.

Qui décide du montant de l'amende ? Ça se fait au niveau national.

Pour rappel, les terrasses estivales ferment à 22h et les terrasses permanentes à 2h.

2. I.PACINI-DAOUD rappelle que les interventions sur un signalement de nuisance sonore peuvent se faire uniquement depuis l'extérieur, mais les agents ne peuvent pas intervenir en intérieur.
3. Implantation de la vidéo surveillance : l'installation de ces dispositifs est très codifiée et très couteuse. La police municipale et nationale ainsi que la Mairie du 9^e donnent leur avis sur les endroits prioritaires à équiper.
4. Quid de la prévention : la police municipale ne fait pas d'animation, c'est le domaine de la DASCO et de la DJS, mais la police municipale a une partie prévention avec une coordinatrice qui s'occupe de ces sujets en lien avec l'éducation nationale.

Les membres trouvent qu'il serait intéressant de recenser tous les dispositifs qui existent pour les jeunes. Quelles sont les associations qui travaillent avec les jeunes défavorisés dans l'arrondissement ?

5. La circulation est anarchique, quelles sont les actions qui peuvent être menées : I.PACINI-DAOUD rappelle que la vidéo verbalisation de surveillance fonctionne.
6. Est-il possible de demander à l'hôtel SOHO House de mettre à disposition des cendriers de rue et de leur demander de balayer la rue qui est jonchée de mégots ?
7. Est-il possible d'intervenir rue Blanche pour un contrôle des deux roues ?

2) Point d'étape sur l'organisation de la fête de quartier

Plusieurs membres se sont réunis le 24 février pour discuter de l'organisation de la fête de quartier. La date identifiée est le dimanche 3 juillet de 9H à 18H.

Un vide grenier qui serait géré par l'association Siløe serait organisé rue de la Trinité puis dans le prolongement rue de la Tour des Dames et enfin rue Blanche. Les pompiers de la caserne Blanche animeraient des ateliers du type « formation aux gestes qui sauvent » et ouvriraient la cour de la caserne pour des concours de lance à incendie.

Les membres souhaitent associer plusieurs associations (Mosaïques9 et Aux captifs la libération). D. CARON va contacter Louise de Carrère, responsable d'antenne Sainte Rita & Bakhita, pour savoir de quelle manière.

Le programme de la journée est en cours de réflexion mais plusieurs pistes sont évoquées :

- chorale : demander aux élèves du conservatoire ?
- baby-foot géant ?

M. KOLB, A. CHAÏM, I. FILZI-DELAYE, J. MORNET et M. BOIT-BLANC se portent volontaires pour travailler sur l'aspect communication de la fête de quartier. D. CARON va organiser une réunion.

L'inauguration de la plaque Eugène Boudin est-elle fixée ? Est-il envisageable de la programmer en fin de journée ?

Note post-réunion : la date identifiée est le lundi 27 juin à 17h30.

3) Calendrier annuel des prochaines réunions de bureau

Afin d'avoir une meilleure visibilité à l'année des réunions de bureau, voici le calendrier pour le 1^{er} semestre 2022.

Les réunions se tiendront au centre Paris Anim' Bravo (ex Nouvelle Athènes) ou en distanciel de 19h à 21h :

- Jeudi 14 avril => salle d'arts plastiques du 4ème
- Mardi 17 mai => salon d'exposition RDC (exceptionnellement de 18h30 à 20h30)
- Mardi 7 juin => à définir